

une même famille de parents vivant separement et faisant partie d'autres familles. Il aurait été particulièrement dangereux d'adjoindre aux individus venus de la campagne en ville pour chercher du travail tous les membres de leur famille vivant à la campagne et y cultivant la terre et existant aux frais de leurs exploitations agricoles.

Des formules exposées plus haut il ressort avec évidence que dans l'étude de la famille on avait eu en vue, de preference d'elucider plutôt le coté économique que biologique de la question. C'est pourquoi aucune restriction n'a été faite par rapport au degré de parenté des personnes qui composent la famille, et en qualité de chef de famille a été choisi le nourricier principal de la famille.

Toutefois, quelque soit la définition qu'on puisse adopter pour la famille, le plus grand nombre des familles sont des familles simples, composées d'un couple d'époux et de leurs enfants. Moins nombreuses sont les familles au sein desquelles sont admis les parents de l'un des deux époux ou des parents plus éloignés. A l'aide de la classification des familles d'après les types de leur composition, établie par le programme, ces familles complexes peuvent être dégagées en groupes séparés et servir à l'étude des rapports entre les facteurs économiques et biologiques. Pour ces familles la carte de famille est complétée par la question sur l'époque de mariage.

Nous nous bornons à ces remarques dans notre bref aperçu des programmes du recensement de 1926; nous ne nous y sommes arrêtés qu'aux questions les plus importantes.

L'organisation du recensement.

Par un décret du Comité Exécutif Central et du Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS daté du 3 septembre 1926, le recensement de la population en 1926 a été confié aux soins des institutions statistiques du pays, subordonnées à l'Administration Centrale de statistique de l'URSS; en même temps tous les organes de l'administration de l'Union ont été appelés à concourir à l'oeuvre du dénombrement (art. 8 du décret du 3/IX 1926).

Les organisations publiques de l'Union Soviétique et ainsi que la presse n'ont pas épargné leurs efforts pour faciliter la tâche des organes statistiques, en popularisant le recensement parmi les masses du peuple et en les appelant à une collaboration active avec les agents du recensement et ont contribué ainsi à faire du recensement l'oeuvre du peuple entier. C'est à ce concours et à l'atmosphère ambiante dont le recensement a été entouré, que celui-ci doit une part considérable de son succès*).

Il serait peut-être superflu de démontrer que l'organisation du recensement sur un territoire de 21 millions de kilomètres carrés représente des difficultés extrêmes en considérant surtout que l'obligation de remplir les bulletins n'a pu être confiée qu'à une partie minime de la population même; c'est à cause de ces difficultés qu'on a été obligé d'admettre maintes dérogations aux règles canoniques du recensement démographique. L'Administration centrale de statistique a à sa disposition un vaste réseau d'organes locaux subordonnés, qui se composaient des Administrations de statistique des différentes républiques, des Sections de statistique des Conseils exécutifs des provinces, des arrondissements et des districts. C'étaient ces cadres éprouvés, qui devaient dans un espace de temps fort restreint former, instruire et munir de cartes et de moyens de transport toute une armée (180.000 personnes) d'agents temporaires du recensement.

Le type normal de l'organisation adoptée pour le recensement pour les villes et pour 89% de la population des campagnes, peut être caractérisé dans son ensemble de la façon suivante.

La direction du recensement et son organisation sur le territoire des républiques séparées, des arrondissements et des provinces était confiée aux organes locaux de l'Administration centrale de statistique, qui devaient partager le territoire de leur ressort en section des directeurs contenant chacune une population de 100.000 habitants à peu près; celles-ci se subdivisaient en sections d'instructeurs (10.000 âmes) et en sections d'enregistreurs. Ces dernières comptaient dans les régions rurales environ 1000 personnes et

* Dans le but de recevoir de la population des réponses exactes les décrets spéciaux promulgués par les gouvernements de toutes les républiques faisant partie de l'Union ont interdit de se servir des matériaux du recensement pour des objets quelconques étrangers à son objet principal—l'élaboration des tableaux statistiques.